

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
VIKING ACQUISITION CORP. I	2026-07-30	Québec
FNB INDICIEL MONDIAL DE LA DÉFENSE ET DE L'AÉROSPATIALE EVOLVE	2026-07-30	Ontario
FONDS D'OBLIGATIONS BIBLIQUEMENT FONDÉ CAPSTONE	2026-07-30	Colombie-Britannique
FONDS D'OPPORTUNITÉS MONDIALES À PETITE/MOYENNE CAPITALISATION PENDER	2026-07-29	Colombie-Britannique
MACKENZIE FUTUREPATH GLOBAL EQUITY MAX GROWTH PORTFOLIO	2026-07-31	Ontario
MACKENZIE FUTUREPATH GLOBAL RESOURCE FUND		
SMEAD GLOBAL EX-US VALUE FUND	2026-07-29	Ontario
SMEAD US VALUE FUND		
STACK CAPITAL GROUP INC.	2026-07-31	Ontario

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	2026-08-04		Québec
DISCOVERY 2026 SHORT DURATION LP	2026-07-29		Ontario
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À RENDEMENT ÉLEVÉ (COUVERT EN \$ CA) VANGUARD	2026-07-30		Ontario
FNB NINEPOINT HIGHSHARES D'ACTIONS AMÉRICAINES AMÉLIORÉ	2026-07-31		Ontario
FNB NINEPOINT HIGHSHARES D'ACTIONS MONDIALES AMÉLIORÉ			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES D'AÉROSPATIALE ET DE DÉFENSE AMÉLIORÉ			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES DE BANQUES AMÉRICAINES AMÉLIORÉ			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES DE PRODUCTEURS MONDIAUX DE MARCHANDISES AMÉLIORÉ			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
DE SERVICES PUBLICS CANADIENS AMÉLIORÉ			
FNB NINEPOINT HIGHSHARES DE TECHNOLOGIES MONDIALES AMÉLIORÉ			
ISHARES A.I. INNOVATION AND TECH ETF	2026-07-30		Ontario
ISHARES CORE MSCI ALL- INTERNATIONAL EQUITY INDEX ETF			
ISHARES EQUITY + BITCOIN ETF PORTFOLIO			

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS	2026-07-29		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU			- Manitoba
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES CROISSANCE			- Ontario
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES			- Nouveau-Brunswick
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES			- Nouvelle-Écosse
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DE QUALITÉ À ÉCHÉANCE CIBLE 2026			- Île-du-Prince-Édouard
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL			- Terre-Neuve-et-Labrador
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS			- Territoires du Nord-Ouest
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE			- Yukon
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS			- Nunavut
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS AMÉRICAINES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS INTERNATIONALES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ACTIONS POSITIVES			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ MONDIAL			
FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES			
PORTEFEUILLE DESJARDINS SOCIÉTÉTERRE CONSERVATEUR			
PORTEFEUILLE DESJARDINS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
SOCIÉTÉTERRE ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE PRIVÉ D'ACTIONS MONDIALES DE CROISSANCE RBC	2026-07-29		Ontario
BMG BULLIONFUND BMG GOLD BULLIONFUND BMG SILVER BULLIONFUND	2026-07-31		Ontario
CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND CALDWELL U.S. DIVIDEND ADVANTAGE FUND CALDWELL-LAZARD COREPLUS INFRASTRUCTURE FUND	2026-07-29		Ontario
CALDWELL CANADIAN VALUE MOMENTUM FUND CALDWELL U.S. DIVIDEND ADVANTAGE FUND CALDWELL-LAZARD COREPLUS INFRASTRUCTURE FUND	2026-07-29		Ontario
CATÉGORIE ACTIONS CANADIENNES TD CATÉGORIE CANADIENNE À FAIBLE VOLATILITÉ TD CATÉGORIE CONCENTRÉE D'ACTIONS INTERNATIONALES TD CATÉGORIE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD	2026-07-29		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TD			
CATÉGORIE FONDS D'ACTIONS MONDIALES TD			
CATÉGORIE FONDS DE GESTION TACTIQUE TD			
CATÉGORIE MARCHÉS ÉMERGENTS TD			
CATÉGORIE MONDIALE À FAIBLE VOLATILITÉ TD			
CATÉGORIE MONDIALE DE RÉINVESTISSEMENT DU CAPITAL TD			
CATÉGORIE MOYENNES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD			
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS CANADIENNES TD			
CATÉGORIE PLACEMENT À COURT TERME TD			
CATÉGORIE REVENU DE DIVIDENDES TD			
CATÉGORIE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD			
CATÉGORIE VALEUR DE GRANDES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES TD			
CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILIBRÉE INVESCO	2026-07-31		Ontario
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESCO			
FNB ACTIONS MONDIALES CROISSANCE DURABLE AGF	2026-08-04		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FNB ACTIONS MONDIALES FACTEURS ESG - APPROCHE SYSTÉMATIQUE AGF			
FNB ACTIONS MONDIALES INFRASTRUCTURES - APPROCHE SYSTÉMATIQUE AGF			
FNB NEUTRE AU MARCHÉ ANTI-BÊTA É.-U. - COUV. \$CAN AGF			
FNB D'ETHERS DE BASE PURPOSE	2026-07-30		Ontario
FNB DE BITCOINS DE BASE PURPOSE			
FNB DE BITCOINS PURPOSE			
FONDS DIVERSIFIÉ DACTIFS RÉELS PURPOSE			
FONDS MULTI-STRATÉGIES NEUTRE AU MARCHÉ PURPOSE			
PURPOSE BITCOIN YIELD ETF			
PURPOSE CREDIT OPPORTUNITIES FUND			
PURPOSE ETHER ETF			
PURPOSE ETHER YIELD ETF			
PURPOSE STRUCTURED EQUITY GROWTH FUND			
PURPOSE STRUCTURED EQUITY YIELD PLUS FUND (AUPARAVANT, PURPOSE STRUCTURED EQUITY YIELD PLUS PORTFOLIO)			
FNB INDICIEL MORNINGSTAR MARCHÉ TOTAL AMÉRICAIN	2026-08-04		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
(COUVERT EN \$ CA) VANGUARD (AUPARAVANT "FNB INDICIEL AMÉRICAIN MARCHÉ TOTAL (COUVERT EN \$ CA) VANGUARD") FNB INDICIEL MORNINGSTAR MARCHÉ TOTAL AMÉRICAIN VANGUARD (AUPARAVANT "FNB INDICIEL AMÉRICAIN MARCHÉ TOTAL VANGUARD")			
FNB SOLANA PURPOSE	2026-07-30		Ontario
FNB XRP PURPOSE	2026-07-30		Ontario
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE BETTERWORLD FONDS D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE BETTERWORLD FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE DURABILITÉ MACKENZIE	2026-08-04		Ontario
FONDS CANADIEN D' ACTIONS DURABLES MACKENZIE FUTUREPATH	2026-08-04		Ontario
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE BETTERWORLD FONDS D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE BETTERWORLD FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE DURABILITÉ MACKENZIE	2026-08-04		Ontario
FONDS ALTERNATIF ASCENDANT VENATOR	2026-07-29		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS ISR IG MACKENZIE BETTERWORLD	2026-08-04		Manitoba
FONDS ISR IG MACKENZIE BETTERWORLD	2026-08-04		Manitoba
FONDS D'ENTREPRISES CHEFS DE FILE MONDIALES NEI	2026-08-04		Ontario
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION ER NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS ÉTHIQUE NEI)			
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION NEI (AUPARAVANT, FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS NORDOUEST NEI)			
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES NEI			
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES À RENDEMENT GLOBAL NEI			
FONDS LEADERS EN ENVIRONNEMENT NEI			
FONDS PRIVÉ D'ACTIONS AMÉRICAINES PROFIL ^{MC}	2026-08-04		Manitoba

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Aucune information.

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1301756 B.C. LTD.	2026-07-07	543 500 \$
202604 SPP CA LP	2026-07-09 au 2026-07-16	8 822 166 \$
AMUR CAPITAL INCOME FUND INC.	2026-07-06 au 2026-07-15	451 782 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2026-07-09 au 2026-07-16	5 867 559 \$
ARES SPECIAL OPPORTUNITIES FUND III OFFSHORE (D) LP	2025-12-24	68 370 000 \$
AURIC MINERALS CORP.	2026-07-15	43 000 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-06-24	1 096 700 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-06-25	10 200 000 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-07-02	3 545 250 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-06-29	1 000 000 \$
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	2026-07-09	97 766 100 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-09	720 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-07	2 652 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-15	3 095 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-17	2 655 000 \$
BAYVIEW APARTMENT LP	2026-06-30	3 067 420 \$
BAYVIEW APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-06-30	1 228 328 \$
BIG RIDGE GOLD CORP.	2026-07-07	7 000 000 \$
BLACKSTONE INFRASTRUCTURE PARTNERS F.1 L.P.	2026-06-30	16 320 185 \$
CINVEN SUABIA LIMITED PARTNERSHIP	2026-07-03	43 869 600 \$
CLEGHORN MINERALS LTD.	2026-07-17	524 400 \$
CLOUD3 VENTURES INC.	2026-07-10	350 000 \$
CMLS MORTGAGE FUND	2026-07-02	4 273 379 \$
CPPIB CAPITAL INC.	2026-07-13	665 401 480 \$
DUKE ENERGY CAROLINAS, LLC	2026-06-05	127 057 354 \$
ELEVATE SERVICE GROUP INC.	2026-07-16	10 001 600 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
EQUITON RESIDENTIAL GROWTH FUND I TRUST	2026-06-26	205 000 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2026-07-06	493 364 \$
F4 URANIUM CORP.	2026-07-09	1 009 200 \$
FORBION VENTURES FUND VIII COÖPERATIEF U.A.	2026-07-01	18 975 060 \$
FORUM MAKE SPACE STORAGE FUND	2026-05-29	190 000 \$
GIBSON ENERGY INC.	2026-07-09	399 976 000 \$
HILTON DOMESTIC OPERATING COMPANY INC.	2026-05-11	150 700 000 \$
HOLMES & ASSOCIATES REALTY TRUST	2026-07-15	168 442 \$
IMPERIAL BRANDS FINANCE PLC	2026-07-07	353 771 \$
LION ONE METALS LIMITED	2026-07-10	711 866 \$
MACQUARIE BANK LIMITED	2026-01-23	10 175 714 \$
MONTEORO MINERALS LTD.	2026-07-07	10 007 100 \$
OCEANEERING INTERNATIONAL, INC.	2026-07-06	24 172 300 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2026-07-07 au 2026-07-17	601 270 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2026-07-06 au 2026-07-13	450 000 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-07-08	7 000 \$
REPUBLIC OF POLAND	2026-04-14	28 722 098 \$
REVIVE THERAPEUTICS LTD.	2026-07-15	246 920 \$
SEADRILL FINANCE LIMITED	2026-06-30	31 972 500 \$
SEQUOIA CAPITAL FUND FEEDER, L.P.	2026-07-01	485 277 390 \$
SEQUOIA CAPITAL FUND, L.P.	2026-07-01	252 394 748 \$
SKYKNIGHT CAPITAL FUND V, L.P.	2026-07-01	110 726 335 \$
SKYLINE INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-07-06 au 2026-07-14	2 839 744 \$
SONY GROUP CORPORATION	2026-06-30	1 420 000 \$
TINTINA MINES LIMITED	2026-07-09	91 034 400 \$
TOWER RESOURCES LTD.	2026-07-03	1 080 000 \$
TOYOTA CREDIT CANADA INC.	2026-07-14	799 822 000 \$
VINCI S.A.	2026-01-01	13 507 486 \$
WESTBRIDGE CAPITAL PARTNERS INCOME TRUST	2026-07-03	3 077 930 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1583690 B.C. LTD.	2026-07-10	5 279 750 \$
1VALET CORP.	2024-03-08 au 2024-03-15	1 277 230 \$
202511 SHO CA LP	2026-07-16 au 2026-07-24	3 904 433 \$
ALEX METALS CORP.	2026-04-10 au 2026-04-16	2 125 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-14	4 660 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-22	2 655 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-13	1 100 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-20	2 595 000 \$
CANADIAN COPPER INC.	2026-07-15	5 480 000 \$
CHEELCARE INC. (AUPARAVANT DEPARTURE BAY CAPITAL CORP.)	2026-07-03	3 023 250 \$
CLIFTON BLAKE MORTGAGE INCOME FUND TRUST	2026-07-16	1 652 083 \$
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	2026-07-15	810 000 000 \$
CRESCENT CREDIT SOLUTIONS IXB, SCSP	2026-07-17	49 049 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CSQUARE, INC.	2026-07-17	1 515 614 \$
DISTRITO ESPECIAL INDUSTRIAL Y PORTUARIO DE BARRANQUILLA	2026-07-23	5 633 200 \$
ECAPITAL BOND CORP.	2026-07-17 au 2026-07-22	12 174 420 \$
ELECTRIC ELEMENTS MINING CORP.	2026-07-16 au 2026-07-20	785 975 \$
ELTON RESOURCES CORP.	2026-07-16	8 365 000 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2026-07-13	106 326 \$
FONDS EN GESTION COMMUNE DE DETTE PRIVÉE ÉMERAUDE TD	2026-07-14	40 000 000 \$
FONDS HYPOTHÉCAIRE GREYSTONE TD	2026-07-14	207 273 398 \$
GRANDBRIDGE CORPORATION	2026-07-15	78 500 000 \$
HYDROSTOR INC.	2026-07-13	42 300 000 \$
KOHO FINANCIAL INC.	2026-06-05	22 681 853 \$
L CATTERTON LATIN AMERICA IV, L.P.	2026-01-23	48 062 000 \$
LNM 99 S.E.C.	2026-07-21	24 000 000 \$
LUXXFOLIO HOLDINGS INC.	2026-07-20	1 553 400 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MORGAN STANLEY	2026-07-17	644 000 000 \$
NORTHLEAF ASSET-BASED SPECIALTY FINANCE LP	2026-07-17	95 032 000 \$
OBERON FTB 2026-BC LP	2026-07-22	755 000 \$
OBSIDIAN ENERGY LTD.	2026-07-22	75 000 000 \$
PEAKHILL INCOME OPPORTUNITY LIMITED PARTNERSHP	2026-07-17 au 2026- 07-27	525 000 \$
PILAR GOLD INC.	2026-07-17	2 530 732 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2026-07-17 au 2026- 07-21	1 450 000 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-07-20	7 033 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-07-27	5 764 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-07-21	1 550 \$
REPUBLIC OF ITALY (THE)	2026-07-14	237 743 412 \$
SEABURY PARK CLO DAC	2026-07-08	32 352 000 \$
SIGNATURE RESOURCES LTD.	2026-07-15	609 000 \$
SK HYNIX INC.	2026-07-14	9 328 801 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
SOF-XIII INTERNATIONAL BLOCKER, L.P.	2026-07-07	17 748 750 \$
SOF-XIII VIP OFFSHORE, L.P.	2026-07-07	922 935 \$
STARWOOD DISTRESSED OPPORTUNITY FUND XIII NON-REIT MAR, L.P.	2026-07-07	283 980 \$
STARWOOD DISTRESSED OPPORTUNITY FUND XIII NRE, L.P.	2026-07-07	11 927 160 \$
SUNBELT RENTALS HOLDINGS, INC.	2026-07-14	28 029 060 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2026-07-21	3 921 953 \$
WAYFINDER METALS CORP. (AUPARAVANT WESTMOUNT MINERALS CORP.)	2026-07-15	1 048 535 \$
WELL HEALTH TECHNOLOGIES CORP.	2026-07-15	143 500 000 \$
WELLTOWER OP LLC	2026-07-13	1 080 000 000 \$
WISR AI SYSTEMS INC.	2026-07-17	657 300 \$
YOCALE.AI INC.	2026-07-10	1 735 606 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
202604 SPP CA LP	2026-07-23 au 2026-07-30	8 376 042 \$
ADDITION SIX, L.P.	2026-07-22	4 578 600 \$
ALTALINK, L.P.	2026-07-23	350 000 000 \$
AUCTUS PROPERTY FUND LIMITED PARTNERSHIP	2026-07-23	10 312 550 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-07-22	3 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-28	2 934 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-30	2 944 341 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-31	2 654 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-29	2 669 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-28	3 667 930 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-27	1 000 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-29	3 091 219 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-07-21	3 045 000 \$
BARINGS INFRASTRUCTURE CLO LTD. 2026-I	2026-07-20	59 378 150 \$
BAYPINE REGAL CO-INVEST, LP	2026-07-23	28 166 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BLUENERGIES LTD.	2026-07-23	20 704 561 \$
BLUESTAR FLAGSHIP FUND II LP	2026-07-14 au 2026-07-24	489 739 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2026-07-20	463 447 \$
FIRST CANADIAN GRAPHITE INC.	2026-07-30	80 000 \$
FIRST LITHIUM MINERALS CORP.	2026-07-21	1 781 948 \$
FIRST PHOSPHATE CORP.	2026-07-10	2 277 650 \$
FONDS EN GESTION COMMUNE DE DETTE PRIVÉE À LONG TERME ÉMERAUDE TD	2026-07-20	30 000 000 \$
FREEDOM MORTGAGE HOLDINGS LLC	2026-07-24	42 983 650 \$
HARFANG EXPLORATION INC.	2026-07-24	750 000 \$
HPQ SILICIUM INC.	2026-08-03	70 625 \$
IMMO FINANCE CAPITAL S.E.C.	2026-07-27 au 2026-08-04	2 300 000 \$
INVESTX SERIES (PROM-C1) LIMITED PARTNERSHIP	2026-07-24	1 613 649 \$
LIBERTYSTREAM INFRASTRUCTURE PARTNERS INC.	2026-07-28	20 000 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
LIFA INVESTISSEMENTS, S.E.C.	2026-07-20	4 074 600 \$
NFI GROUP INC.	2026-07-21	350 000 000 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN BCV) L.P.	2026-07-15	669 709 \$
OURCROWD (INVESTMENT IN DAF VIII) L.P.	2026-07-22	375 380 \$
PEAK DISCOVERY CAPITAL LTD.	2026-07-21	200 000 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2026-07-21 au 2026-07-31	561 250 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2026-07-27	700 000 \$
SBA COMMUNICATIONS CORPORATION	2026-07-23	189 778 226 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-07-20 au 2026-07-27	823 267 \$
SKYLINE CLEAN ENERGY FUND	2026-07-21 au 2026-07-29	8 122 833 \$
STORM EXPLORATION INC.	2026-07-24	2 953 725 \$
WEST STREET CAPITAL PARTNERS IX OFFSHORE LP	2026-07-22	140 880 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Stack Capital Group Inc. (l'« émetteur ») **Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 28 mai 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 6 juillet 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;

6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 6 juillet 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1045189

Viking Acquisition Corp. I (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 23 juillet 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c.V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus;

« prospectus » : le prospectus ordinaire non relié à un placement que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 27 juillet 2026 aux seules fins de devenir un émetteur assujetti en vertu de la Loi, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur n'est pas émetteur assujetti au Canada mais le deviendra au Québec par le dépôt du prospectus;
2. L'émetteur dépose le prospectus aux seules fins de devenir un émetteur assujetti au Québec;
3. Le prospectus ne vise pas un placement de titres.

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente.

Fait le 24 juillet 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1048659

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.